

» Reine déclare à ses Sujets & à ceux des Puif-
» sances Etrangères qui ont quelque hypothe-
» que sur la Silésie, qu'elle ne prétend point
» répondre des suites fâcheuses qui en résul-
» teront; protestant devant Dieu, devant tous
» les Etats de l'Empire, & devant toute la
» Chrétienté, que son intention n'a jamais
» été de se prêter à introduire aucunes nou-
» veautés dans le Duché de Silésie.

En effet, quoi qu'en des Auteurs anciens d'Allemagne l'on trouve que les Marquis de Brandebourg ont eu des prétentions sur quelque portion de la Silésie, pourroit-il être qu'après des Traités qui assurent si solennellement la Silésie à l'Auguste Maison d'Autriche, Sa Maj. Prussienne cherchât, sur-tout dans les circonstances présentes des affaires de l'Empire, à faire revivre ces prétentions depuis long-tems abolies, & qu'elle le cherchât d'une manière dont toute l'Europe auroit d'autant plus lieu d'être surprise, que personne ne peut avoir oublié que si la Maison de Brandebourg est en possession de la Royauté, c'est à celle d'Autriche qu'elle doit en être redevable?

IX. *Saxe.* On est attentif au parti que prendra cette Cour à l'occasion de la démarche du Roi de Prusse. Jusqu'ici l'on ne remarque pas qu'elle en soit intriguée; cependant elle a des réflexions à faire, parce qu'on n'ignore pas qu'elle a pris d'abord cette démarche, comme ayant été concertée avec la Cour de Vienne contre celle de Bavière. Mais peut-être s'apercevra-t-on de quelque résolution qui suivra l'arrivée à Dresde du Comte de Kevenhuller qui y est venu de Vienne. Le Comte de Finck de

H

Fincken-